

Ces certifications sont différentes, mais complémentaires :

NF Service, qui est véritablement dimensionnée à la profession, certifie un métier et ses procédures spécifiques et la certification ISO 9001 valide un système d'organisation.

Donner confiance à ses clients sur la
Qualité de son Organisation.

La certification ISO 9001 est une démarche individuelle dans le cadre d'une norme générique, applicable à tous les secteurs d'activité.

1. Le référentiel ISO 9001 définit des exigences en terme d'organisation : il n'impose ni les moyens, ni les performances, mais impose les objectifs de principe. Chaque entreprise définit son champ de certification et construit ses propres vecteurs d'application de la norme. L'entreprise est libre de concevoir un système de management de la qualité sur mesure, dans le respect des exigences de la norme ISO.
2. Chaque entreprise privée de prévention et de sécurité peut avoir des engagements de service différents : le niveau d'exigence est défini selon les objectifs qu'elle souhaite se fixer pour atteindre une qualité de prestation propre.
3. La définition de processus organisationnel (management, support, réalisation) dans le cadre d'un système qualité permet l'intégration rapide des exigences spécifiques NF Service relatives aux prestations de sécurité privée.

Avantages:

- ▶ Plus **grande adaptabilité** aux us et coutumes de l'entreprise. La norme décrit ce qu'il faut faire, mais elle laisse le choix sur la manière de le faire.
- ▶ **Différenciation des spécificités** des prestations proposées, puisque les niveaux d'exigences entre entreprises de sécurité privée certifiées ISO sont différents.
- ▶ La certification ISO 9001 vous donne le choix de certifier toutes vos activités ou d'en limiter le champ et le périmètre.
- ▶ La certification ISO 9001 est adaptée à un marché plutôt international car la norme est elle-même internationale.

Inconvénients:

- ▶ Le client n'arrive pas forcément à faire la différence du niveau d'exigence entre prestataires certifiés ISO.
- ▶ Plus complexe et plus long, la mise en place nécessite un gros travail d'interprétation de chaque exigence de la norme, pour l'adapter aux spécificités de votre secteur d'activité.

Délai moyen de mise en oeuvre : 12 à 24 mois

Donner confiance à ses clients sur la
Qualité et la conformité de son Service.

La certification NF Service « Sécurité privée » est une démarche personnelle dans le cadre d'une norme collective spécifique à la profession. Cette certification est **incontestablement adaptée au métier.**

1. Le référentiel NF Service, centrée sur le métier, **définit un niveau minimum obligatoire en terme de moyens** à mettre en œuvre pour apporter une prestation de qualité, **reconnue par les acteurs du marché**. Toutes les entreprises qui se réfèrent à la norme NF X 50-777 « Services des entreprises privées de prévention et de sécurité », ont un **outil commun récapitulant les processus opérationnels d'une prestation de sécurité privée**.
2. Les exigences fixées par le référentiel sont identiques pour tous : il repose sur la **définition des règles de l'art du métier de la sécurité privée**, décrites dans la norme NF X 50-777 et traduisant le consensus entre professionnels, utilisateurs, pouvoirs publics....
3. Si vous êtes certifié NF Service, vous avez déjà rédigé certaines exigences, notamment celles des chapitres 7 (réalisation de la prestation) et 8 (amélioration de la prestation) de la norme ISO 9001 (version 2000).

Avantages:

- ▶ **Mise en oeuvre plus simple**, pas de dispersion, le référentiel décrit ce qu'il y a à faire et comment le faire sur le cœur de métier : la norme est très opérationnelle et accessible à tous.
- ▶ **Homogénéisation des pratiques** grâce à une norme métier : l'acheteur saura quoi attendre de la prestation, il saura précisément ce qu'il achète.
- ▶ Des auditeurs sont qualifiés NF Service « Entreprises privées de prévention et de sécurité » et connaissent les contraintes du métier.
- ▶ La mise en place est plus simple et plus économique.

Inconvénients:

- ▶ Le champ étant clairement défini, il se limite aux entreprises privées de prévention et de sécurité exerçant de la « surveillance humaine », donc toutes les autres activités de l'entreprises ne sont pas concernées par la certification.
- ▶ Obligation d'intégrer l'ensemble des établissements, ayant une activité similaire, dans le périmètre de certification.

Délai moyen de mise en oeuvre : 6 à 12 mois